



Compte rendu de la réunion de la CLE

Jeudi 8 Février 2024, 10h, Valréas

Collège des Collectivités Territoriales (24)				
Organisme	Titulaire	Présent	Excusé	A reçu pouvoir de
Commune de Valréas, Président de la CLE	M. Patrick ADRIEN	X		M. Philippe SAYN
SMBVL, Vice-Président de la CLE	M. William AUGUSTE	X		M. David BOUVIER
Conseil Régional PACA	M. Jean AILLAUD			
Conseil Régional RA	Mme Patricia PICARD		X	
Conseil Départemental 84	M. Anthony ZILIO		X	
Conseil Départemental 26	M. David BOUVIER		X	
SIER Rhône Aygues Ouvèze	M. Patrice ESCOFFIER	X		Mme Patricia PICARD
SIEA RIVAVI	M. Jean Daniel UGHETTO			
Synd. Mixte Baronnies Prov.	Mme Rosy FERRIGNO		X	
Synd. Mixte du SCOT Rhône Provence Baronnies	M. Yves LEVEQUE		X	
CC Drôme Sud Provence	M. Patrice ESCOFFIER	X		Mme Nathalie GORDILLO
CC Enclave des Papes-Pays de Grignan	M. Philippe SAYN		X	
CC Rhône Lez Provence, Vice-président de la CLE	M. Jean-Yves MARECHAL	X		M. Anthony ZILIO
CC de Dieulefit Bourdeaux	M. Franck MUCKE	X		
CC des Baronnies en Drome Provençales, Vice Président de la CLE	M. Olivier SALIN		X	
Communes de Grillon, Richerenches et Visan	M. Jean-Marie GROSSET	X		
Communes de Mondragon, Mornas et Lagarde-Paréol	Mme. Bruna ROMANINI	X		M. Yves LEVEQUE
Commune de Bollène	M. André VIGLI		X	
Communes de Vinsobres et Venterol	M. Claude SOMAGLINO			
Communes de Bouchet, La Baume Transit	Mme Nathalie GORDILLO		X	
Communes de St Pantaléon les Vignes, Rousset les Vignes, Montbrison sur Lez, Le Pègue et Taulignan	M. Jean-Paul MAZEL		X	
Communes de Montjoux, Vesc, Teyssières et Roche St Secret Béconne	M. Jérôme ROUX		X	
Communes de Rochegude, Tulette et Suze la Rousse	M. Rémy PARRIER		X	
Communes de Colonzelle, Grignan, Chamaret et Montségur sur Lauzon	M. Yves FEYDY	X		

Collège des représentants de l'Etat (9)				
Préfet coordonnateur de bassin				
DDT 26	M. Jonathan KESSLER	X		DDPP26
DDT 84	Mme Caroline HENRY-de VILLENEUVE	X		ARS84
DREAL PACA	M. Le Directeur		X	
DDPP de la Drôme	M. Le Directeur		X	
ARS Drôme	M. le Directeur		X	
ARS Vaucluse	M. Le Directeur		X	
Office Français pour la Biodiversité	Mme Marion LANGON	X		ARS 26
Agence de l'eau RMC	Mme Cécile SANGUINIEDE	X		DREAL PACA
Collège des représentants des usagers (13)				
Chambre agriculture 84	M. Clément ROUX			
Chambre agriculture 26	Mme Sandrine ROUSSIN	X		
CCi de Vaucluse	M. Pascal LOUBEYRE			
Comité départ. de Tourisme de la Drôme	M. Bruno DOMENACH			
FDPPAM 26	M. Alain LOGER	X		
FDPPAM 84	M. Serge SULMON	X		
FRAPNA Drôme	M. Lionel JACOB	X		
FNE Vaucluse	M. Patrick FAURE	X		
Ass. pour la défense des riverains du Lez	M. André MANITE	X		
Syndicat d'Irrigation Drômois	M. Maryannick GARIN			
OUGC	M. Michel BRES			
CNR	M. David FERRY			
Association UFC Que Choisir	M. Denis JACOB			
Autres personnes présentes				
Mme Sandrine BATUT	Animatrice SAGE, SMBVL			

M. Patrick ADRIEN, Président de la CLE ouvre la séance.

M. William AUGUSTE est désigné secrétaire de séance.

POINT 1 : ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DE LA CLE DU 20 OCTOBRE 2023

M. le Président a rappelé que la CLE s'est réunie le 20 octobre pour adopter le projet de sage modifié et lancer sa mise en enquête publique ainsi que pour adopter le Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau.

Le compte rendu de la CLE du 20 octobre 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

POINT 2 : ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITE DE LA CLE DE L'ANNEE 2023

M. le président a rappelé que la CLE doit établir un rapport annuel de ses travaux, résultats et perspectives conformément à l'article R212-34 du code de l'environnement.

Le projet de bilan d'activité est transmis avec l'ensemble des documents préparatoires. L'année 2023 fût marquée par la consultation des instances officielles du SAGE et les modifications du projet de SAGE en découlant.

Un zoom est réalisé sur les deux avis émis durant l'année 2023.

Marion LANGON demande quel est le suivi des avis émis de la CLE notamment sur le Schéma Régional des Carrières et comment sait-on si les remarques sont prises en compte.

Sandrine BATUT répond qu'il n'y a pas d'obligation pour les pétitionnaires à s'adresser aux instances consultées. Dans le cadre du Schéma Régional des Carrières, un mail a été envoyé au contact technique du dossier mais aucune réponse n'a été reçue.

Lionel JACOB demande s'il existe un comité de suivi des carrières car les conditions de remise en état des sites exploitées sont évoquées au sein de ce comité de suivi.

Aucune organisation de ce type est connue de l'assistance sur la partie vaclusienne.

Sandrine ROUSSIN invite à prendre contact avec les services urbanisme des chambres d'agriculture qui font partie de ce type de comité de suivi.

Le rapport d'activité de la CLE de l'année 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

POINT 3 : ADOPTION DU PLAN DE GESTION STRATEGIQUE DES ZONES HUMIDES (PGSZH)

L'élaboration du Plan a débuté en 2021 avec une animation menée par la cellule technique du SAGE et avec l'appui technique des Conservatoires des Espaces Naturels de PACA et de Rhône Alpes dans le cadre de leur mission d'animation territoriale « zones humides ».

Plusieurs réunions se sont tenues :

- Etape 1 (jeudi 1^{er} Avril 2021) : présentation de la démarche PGSZH et des zones humides
- Etape 2 (mercredi 14 avril 2021) : présentation des zones humides du bassin versant du Lez, qualification des menaces et des pressions sur les zones humides
- Etape 3 (9 mai 2022) : définition des modalités de gestion
- Etape 4 (22 novembre 2023) : présentation des pistes de restauration des ZH prioritaires.

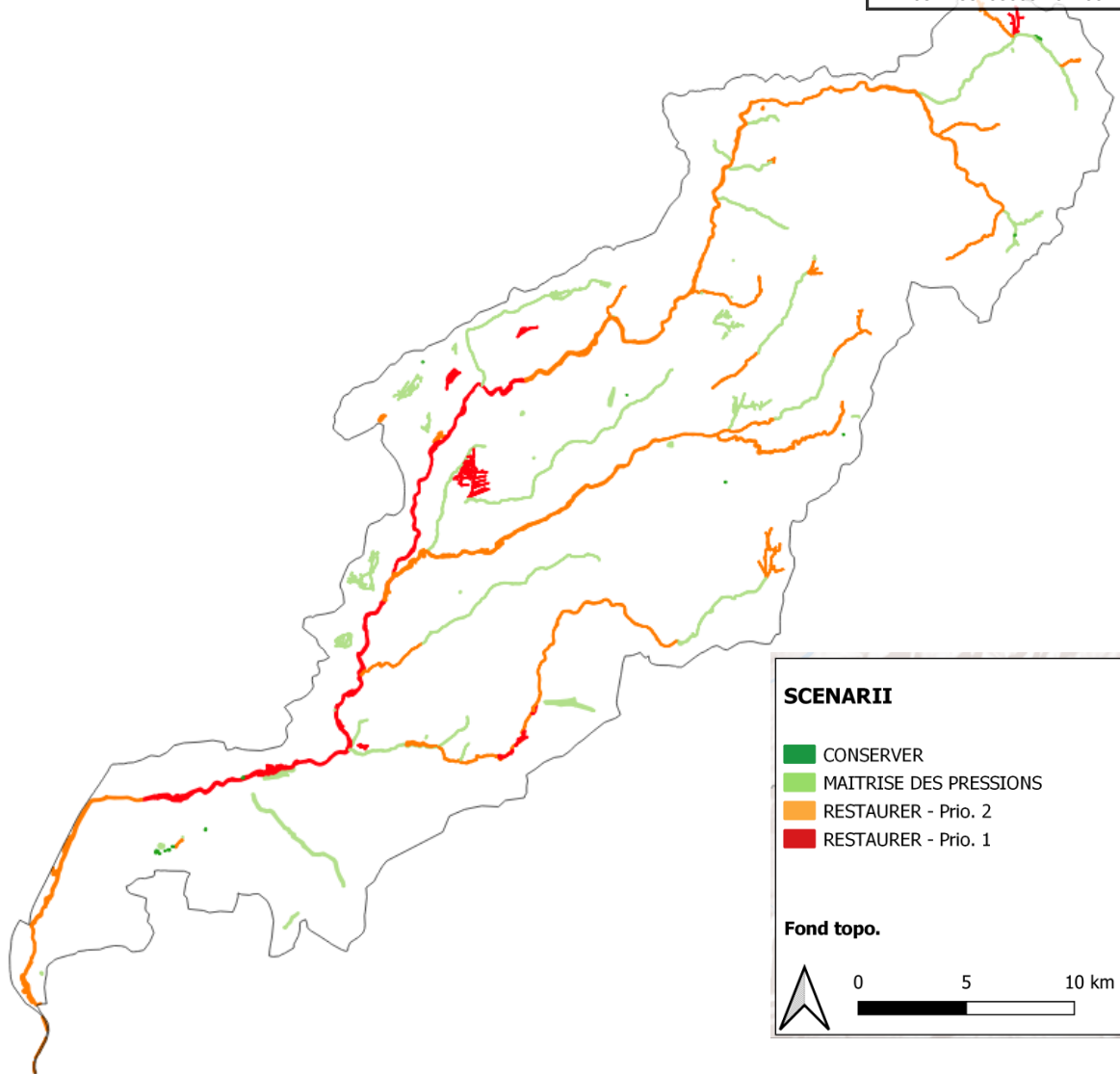
La stratégie de gestion des zones humides sur le bassin versant a été définie selon 6 grands objectifs :

- **1/ Préserver toutes les zones humides**
- **2/ Porter à connaissance les zones humides et les actions de restauration possibles**
- **3/ Rechercher - Développer une agriculture compatible avec la préservation et/ou restauration du bon fonctionnement des zones humides**
- **4/ Améliorer la connaissance des zones humides**
- **5/ Mettre en œuvre des actions de restauration des zones humides**
- **6/ Sensibiliser le grand public et les usagers.**

En complément, l'ensemble des zones humides du territoire a été classé selon trois scénarios de gestion :

- **Conservier** : cette stratégie concerne les milieux qui sont peu ou pas dégradés et soumis à des pressions faibles, appelant des actions de prévention : non dégradation.
- **Préserver ou maîtriser des pressions** : les milieux à préserver font l'objet de pressions fortes à l'origine de dégradation de certaines fonctions, exigeant en priorité des mesures de maîtrise ou de réduction de ces pressions.
- **Restaurer** : les milieux dont les fonctions sont très dégradées et appellent en priorité à des mesures de restauration dans une perspective de reconquête vers un état fonctionnel optimal.

La cartographie finale des scénarii de gestion des zones humides du bassin versant du Lez est la suivante :



Les scénarii de gestion des zones humides du bassin versant du Lez

La liste des zones humides à restaurer de priorité 1 est :

RESTAURATION DE PRIORITE 1 - 10 ZH						
DEPT	CODE_ZH	NOM	CODE_SDAGE	LIB_SDAGE	Surface en ha	Commune
26	26FRAPNA0026	Lez aval entre Suze et Bollène	5	bordures de cours d'eau	66,22	
26	26FRAPNA0044	Lez entre Grignan et la Coronne	5	bordures de cours d'eau	54,42	
26	26FRAPNA0027	Lez aval entre la Coronne et Suze-la-	5	bordures de cours d'eau	59,67	
26	26FRAPNA0017	Plaine de l'Echaraveille	7	zones humides de bas-fond en tête de bassin versant	1,62	Vesc
26	26FRAPNA0030	Les Fontaines	7	zones humides de bas-fond en tête de bassin versant	1,16	Bouchet
26	26FRAPNA0034	Les Grès	7	zones humides de bas-fond en tête de bassin versant	5,20	Colonzelle
26	26FRAPNA0035	Les Paluds	7	zones humides de bas-fond en tête de bassin versant	3,56	Grillon
26	26FRAPNA0089	La Motte - Pont Neuf	6	plaines alluviales	10,29	Tulette
26	26FRAPNA0024	Zone Humide La Peyrolle - L'Etang	7	zones humides de bas-fond en tête de bassin versant	4,41	Grignan
26	26FRAPNA0022	Plaine humide de Grignan	7	zones humides de bas-fond en tête de bassin versant	9,62	Grignan

Sandrine ROUSSIN intervient pour préciser que suite au mouvement de colère des agriculteurs il y aura des évolutions à prévoir par rapport à tout ce qui touche les contraintes réglementaires liées aux zones humides ainsi que la cartographie des zones humides.

L'assistance indique que l'objet de la réunion d'aujourd'hui est d'actualiser le diagnostic de la CLE depuis plusieurs années et que ce travail ne peut être remis en question tant que les traductions réglementaires ne sont pas là. Cela ne remet pas en question les principes de préservation et de gestion à une échelle globale des zones humides du bassin versant du Lez d'autant qu'elles représentent un faible pourcentage du territoire.

Sandrine ROUSSIN demande des précisions sur l'action de mise en place d'une veille foncière et d'une animation territoriale.

Cécile SANGUINEDE précise qu'il s'agit sur les grandes unités identifiées comme devant faire l'objet d'une restauration de mettre en place une veille foncière avec un opérateur (qui peuvent être les SAFER par exemple) afin de pouvoir acquérir à l'opportunité. En parallèle de cela, il est envisagé de mettre en place une animation foncière proactive afin d'acquérir l'assise minimale de travaux lorsque d'autres types de conventionnement n'ont pu apporter des solutions.

Ce type d'actions se fait déjà sur différents bassins versants (le Calavon, les Sorgues...). Elle invite à consulter un film réalisé par le Parc du Lubéron sur la zone humide de l'Enchrême

La maîtrise foncière pour préserver et restaurer les zones humides : les prairies de l'Enchrême : <https://www.youtube.com/watch?v=-C4nFKCsBRA>

Cécile SANGUINEDE rappelle également que l'Agence de l'Eau accompagne la mise en place de ces veilles foncières et animations foncières sur les secteurs définis dans la stratégie.

Yves FEYDY indique que les communes ont un droit de préemption mais pas le SMBVL.

Cécile SANGUINEDE répond qu'une organisation commune est à trouver.

Il est précisé que le Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides liste le champ des possibles des travaux de restauration sur les zones humides à restaurer de priorité 1 mais ne cible pas la zone humide qui fera l'objet d'un plan de gestion dédié. Sur la base d'un diagnostic technique mené par le bureau d'études GAMMAR et des différents échanges avec les maires et élus des communes concernées, trois zones humides prioritaires à l'établissement d'un plan de gestion dédiée ont été mises en avant lors de la dernière commission du 22 novembre :

- La zone humide de l'Etang Peyrole sur Grignan
- La zone humide des Grès- les Paluds sur Colonzelle-Grillon (travaux de restauration sur le secteur de Colonzelle)
- La zone humide des Fontaines à Bouchet.

Des échanges avec les élus concernés et les EPCI devront avoir lieu en début d'année 2024 pour définir la zone humide sur laquelle sera établie le premier plan de gestion. Ce plan de gestion devra être co-construit avec les exploitants et les propriétaires (phase d'écoute des différents besoins et contraintes de chacun) afin de définir précisément les travaux à envisager.

Cécile SANGUINEDE ajoute qu'un plan de gestion d'une zone humide est établi pour 6 ans. Il identifie l'ambition fixée à long terme pour la zone humide et ce qui est faisable et acceptable sur les 6 premières années (scénarios). Enfin, l'objectif est bien de ne pas s'arrêter à un seul plan de gestion mais bien de traiter les 6 zones humides à restaurer de priorité 1.

Le PGSZH est adopté à la majorité des membres présents ou représentés avec 5 abstentions.

POINT 4 : QUESTIONS DIVERSES

M. André MANITE déplore la recrudescence de castors sur le Lez et le risque d'inondation qu'ils génèrent.

M. Lionel JACOB répond qu'il y a de moins en moins de castors sur le Rhône et qu'ils remontent dans les affluents mais les familles de castors se dispersent sur un territoire. Lorsqu'il y a un réel risque pour la sécurité des biens et des personnes il est possible d'obtenir un accord pour éliminer des terriers hutte (sans toucher à l'animal lui-même).

M. Patrick FAURE ajoute que d'avoir des Castors sur un territoire est plutôt positif.

M. le Président lève la séance.

**Le secrétaire de séance,
William AUGUSTE**

William AUGUSTE

